

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet du marché:

14047GC FOURNITURE DE GAZ NATUREL, ACHEMINEMENT ET SERVICES ASSOCIES POUR LES SITES EXISTANTS ET LES NOUVEAUX SITES A RACCORDER

Date et heure limites de réception des offres

16 septembre 2014 à 10 Heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3 3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	7
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	7
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	8
6.1 – Transmission sous support papier	8
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	9
ARTICLE 7: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	11
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	11
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	11

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : 14047GC Fourniture de Gaz naturel, acheminement et services associés pour les sites existants et les nouveaux sites à raccorder

La présente consultation est lancée sous forme de groupement de commande entre les 29 membres du groupement cités après.

Membres et lieux d'exécution : Territoires de la Communauté Urbaine de Strasbourg, de la Ville de Bischheim, Blaesheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, La Wantzenau, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim, de l'Œuvre Notre Dame et du Centre Communal d'Action Sociale.

Coordonnateur du groupement de commandes : La Communauté Urbaine de Strasbourg.

La Communauté Urbaine de Strasbourg est coordonnateur du groupement de commande **jusqu'à la notification des marchés.** Chaque membre du groupement est ensuite compétent pour l'exécution des marchés.

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 33 3°al. et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Cette consultation sera passée en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agit d'un marché à bon de commande sans minimum, ni maximum et un opérateur économique.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer **aucune forme de groupement** à l'attributaire du marché.

Les candidats pourront présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
Distribution de gaz et services connexes.	
(652000005)	

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée du marché est fixée à l'article 1.3 du C.C.A.P.

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés à l'article 3 du C.C.P.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **48 heures** à compter de la date et de l'heure limites de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de chaque membre.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) et ses annexes :
 - ✓ Annexe 1 : Structure du fichier d'import (3 pages)
 - ✓ Annexe 2 : Détail des bordereaux de la Communauté Urbaine de Strasbourg, de la Ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame (Fichier Excel 3 onglets)
- Le bordereau des prix unitaires (3 pages), à compléter
- Le bordereau des prix des services associés (1 page), à compléter
- Le mémoire technique (8 pages), à compléter
- Les tableaux récapitulatifs des contrats de gaz propres à chaque membre du groupement (29 fichiers Excel), à compléter (pièces non contractuelles)

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plate-forme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur, accessible à l'adresse suivante : https://alsacemarchespublics.eu

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues,...).

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Toute modification, quel que soit le support (numérique ou papier) de l'une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraîne l'irrégularité de l'offre du candidat.

En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par le pouvoir adjudicateur dans ses archives, ces derniers prévalent.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le délai précité court à compter de la date d'envoi des modifications aux candidats.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

 Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) - dernière version actualisée - pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclaration-candidat/

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

• Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre:

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter et à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le bordereau des prix unitaires
- Le bordereau des prix unitaires des services associés
- Conditions particulières de vente relatives aux dépôts de garantie
- Le mémoire technique
- Les tableaux récapitulatifs des contrats de gaz propres à chaque membre du groupement (29 paniers fichiers Excel)

Afin de faciliter la comparaison des offres, le candidat est invité à remettre sur un support physique électronique (CD-rom ou clé USB), sous format Excel, en plus de la remise intégrale du dossier par la voie classique (support papier ou transmission électronique conformément à l'article 6 du présent règlement de la consultation):

- le bordereau des prix
- le bordereau des prix des services associés
- les tableaux récapitulatifs des contrats de gaz (= paniers par membre du groupement) A défaut, l'offre ne sera pas déclarée irrégulière.

En cas d'incohérence entre le support CD-Rom ou clé USB et la version remise par la voie classique, c'est cette dernière qui primera.

Les candidats veilleront particulièrement à renseigner dans l'article 1 de l'acte d'engagement :

- Le numéro SIRET sur lequel sera imputée la facturation. Il doit correspondre à celui de l'établissement du soumissionnaire.
- Une adresse électronique de référence afin de permettre les échanges nécessaires à la consultation et à l'exécution du marché.

Dans un souci de prise en compte de notre environnement et afin de limiter les déchets, les candidats à ce marché public sont invités à présenter une offre :

- ne comprenant que les documents demandés ci-dessus (pièces de la candidature et de l'offre),
 - imprimée en recto / verso, voire en noir et blanc (pour les documents administratifs),
 - sans classeur non réutilisable,
 - sans pochette plastique,
 - sans document relié (spirales ou autre).

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre. **NOTA :** L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

<u>4.2 - Variantes</u>

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52, 53 et 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70%
2-Valeur technique	30%

Pour apprécier le critère du <u>prix</u>, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le bordereau de prix unitaires, le bordereau des prix des services associés et les vingt-neuf tableaux récapitulatifs des contrats de gaz.

L'analyse comparative des offres portera sur :

- la comparaison du coût en €/TTC des paniers pour l'ensemble des membres du groupement (45%)
- la comparaison des modalités d'indexation proposées par le candidat dans le bordereau des prix, appliquées à une simulation de consommation portant sur 2012 et 2013 (15%)
 - la comparaison des prix des services associés (10%)

En cas de discordance entre les prix du bordereau des prix unitaires et les prix des tableaux récapitulatifs des contrats de gaz, ce sont les prix du bordereau des prix qui primeront.

Le coordonnateur du groupement se réserve la possibilité à tout moment de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général, en particulier si les tarifs proposés par les candidats ne devaient pas être compétitifs par rapport aux prix du marché et aux prix proposés par les centrales d'achat telles que l'UGAP, à titre d'exemple.

Pour apprécier le critère de la <u>valeur technique</u>, il sera tenu compte des renseignements donnés par le candidat dans le mémoire technique (joint au dossier de consultation des entreprises).

Cas d'irrégularité ou de moins-value sur la notation des offres :

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de :

- acte d'engagement et ses annexes incomplets, raturés ou non signés,
- modifications des prestations et exigences prévues dans le dossier de consultation,
- bordereau des prix unitaires modifié, raturé ou incomplet pour les tranches et les profils proposés
- bordereau des prix unitaires des services associés modifié, raturé ou incomplet
- tableaux récapitulatifs des contrats gaz (= paniers par membre du groupement) manquants ou incomplets avec impossibilité de reconstituer les informations manquantes à partir des éléments du bordereau des prix,
- non remise du mémoire technique,
- de remise d'un mémoire technique vierge ou ne respectant pas la trame imposée,

l'offre sera immédiatement écartée.

En cas de:

- tableaux récapitulatifs des contrats gaz (= paniers par membre du groupement) incomplets, mais avec possibilité de reconstituer les informations manquantes à partir des éléments du bordereau des prix,
- réponse(s) partielle(s) aux questions du mémoire technique.

l'offre ne sera pas écartée, mais elle sera pénalisée au niveau de la notation des critères d'analyse correspondants.

Le titulaire devra détenir l'autorisation de fourniture pour les clients assurant des missions d'intérêt général et ce avant la notification du marché. Cette autorisation est délivrée par le ministre en charge de l'énergie, par application des articles L.443-1 et suivants du code de l'énergie. En l'absence de cette autorisation, le marché sera attribué au candidat classé 2ème.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

14047GC Fourniture de Gaz naturel, acheminement et services associés pour les sites existants et les nouveaux sites à raccorder

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG Service des Achats et de la Commande Publique Espace Accueil, 2ème étage 1, parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG CEDEX

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17 h.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

<u>6.2 – Transmission électronique</u>

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : https://alsacemarchespublics.eu. Les candidats devront appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Se préparer à l'avance

Nécessité de certificat numérique - Configuration à l'avance du poste de travail - recommandation de se préparer avec la Consultation de test.

En cas de réponse électronique, la signature électronique des pièces (Acte d'engagement, le DC1 - lettre de candidature et, le cas échéant, le DC4 - Déclaration de sous-traitance) est requise.

Le soumissionnaire doit avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande en avance.

Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à sa disposition sur la plateforme.

Formats de fichiers acceptés

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Signature électronique des fichiers de la réponse

A compter du 19 mai 2013, seuls les certificats de signature conformes au RGS - Référentiel général de sécurité (ou à des conditions de sécurités équivalentes) devront être utilisés.

Exigences relatives au certificat de signature

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- RGS: http://www.lsti-certification.fr/images/liste_entreprise/RGS.pdf
- EU Trusted Lists of Certification Service Providers (Commission européenne): http://eutsl.3xasecurity.com/tools/

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a **aucun justificatif à fournir** sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

La réglementation autorise le soumissionnaire à utiliser l'outil de signature de son choix.

• Cas 1: Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme - Aucun justificatif à fournir

La plate-forme intègre un outil de signature électronique, qui réalise des Jetons de signature au format réglementaire XAdES.

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a **aucun justificatif à fournir** sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

• Cas 2 : Le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui intégré à la plate-forme - Différents justificatifs à fournir

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plate-forme, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- a) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- b) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

Rappels généraux : Dossier ZIP et signature scannée

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

- Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres,
- Un dossier zip signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui constitue le dossier zip,
- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde » - l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise.

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le support physique choisi est électronique, la signature est électronique.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s):

Service des Achats et de la Commande

Publique

1, parc de l'Etoile

67076 STRASBOURG CEDEX

Télécopie : 03.88.60.96.54

Courriel: marchespublics@strasbourg.eu

Renseignement(s) technique(s):

Service Mission fournitures et prestations

transversales

1, parc de l'Etoile

67076 STRASBOURG CEDEX

Mme Mireille KRAEMER

Télécopie : 03.88.60.94.24

Courriel: mireille.kraemer@strasbourg.eu Ou en son absence M. Pascal HALLER Courriel: pascal.haller@strasbourg.eu

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://alsacemarchespublics.eu

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.